

Instructions concernant les nuisances professionnelles dans le bâtiment C

Préambule

Cela fait maintenant plusieurs années que nous subissons les nuisances répétées d'un établissement commercial situé au rez-de-chaussée de notre immeuble, opérant en toute illégalité une activité de bar/restaurant/salle de concert/boîte de nuit.

Vous trouverez ci-après les informations concernant l'établissement mis en cause :

PANAME LE BOURGEOIS

9 rue André Danjon, 75019 Paris

SIREN : 848 861 902

SIRET (siège) : 848 861 902 00015

Forme juridique : EURL, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée

Inscription au RCS : INSCRIT (au greffe de PARIS, le 05/03/2019)

Numéro RCS : 848 861 902 R.C.S. Paris

Capital social : 1 500,00 €

Les nuisances sont multiples, souvent jusqu'à 5/6h du matin :

- **Musique amplifiée**
L'établissement diffuse de la musique amplifiée, jusqu'à 5/6h du matin, dans l'illégalité. L'établissement n'a pas réalisé et n'a pas su fournir d'étude d'impact à l'inspection de la Préfecture.
- **Bruit de clientèle au sein de l'établissement**
Eclats de voix, frottement des meubles contre le carrelage, impacts de talons à aiguilles, bruit de portes coulissantes et de tiroir.
- **Bruit de clientèle en dehors de l'établissement**
Bagarres dans la rue André Danjon en sortie d'établissement, claquements de portières d'un ballet incessant de VTC et taxis.
- **Bruit de vie dans le local commercial**
Il semble évident que le local commercial est également la résidence principale d'une ou plusieurs personnes, une mezzanine a été construite dont l'escalier se situe derrière le bar. A ce jour, nous n'avons pas eu connaissance de permis de construction et le syndic ne semble pas avoir été informée de (1) l'augmentation de la surface et (2) la modification de la structure touchant aux murs porteurs
- **Odeurs nauséabondes dans les parties communes**
L'établissement évacue, en toute illégalité et contre toutes les règles de sécurité, l'air de la cuisine dans les parties communes du bâtiment C. En conséquence, une odeur de « grillon » se fait sentir jusqu'au dernier étage de l'immeuble, et envahit les appartements de plusieurs résidents.

- **Nuisibles**

L'évacuation de l'air de la cuisine engraisse le conduit d'aération du bâtiment C et attire les nuisibles.

Les actions

A notre échelle, nous sommes tous responsables pour effectuer les signalements nécessaires. Nous avons eu à présent le même son de cloche de tous nos interlocuteurs (Syndic, Préfecture, Mairie) :

Plus il y a de signalements, plus les autorités interviendront rapidement.

Plusieurs administrations sont en charge de répondre aux différentes nuisances :

Musique amplifiée

- Appel au 17 **systematique** dès que l'établissement se fait entendre
- Signalement à la préfecture



Formulaire sur mobile ou ordinateur à remplir en 5 minutes (QR code à gauche):

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/pp-dtpp-signalement-musique>

Formulaire à envoyer à nuisances-musiqueamplifiee@interieur.gouv.fr ou en recommandé à :

PREFECTURE DE POLICE

DTPP/SDPSE/BAPPS/Pôle Etudes Et Contrôles

1bis rue de Lutèce

75195 Paris cedex 04



Lien du formulaire (QR code à gauche) :

https://www.reseau-vivre-paris.fr/wp-content/uploads/2020/01/Formulaire_plainte_pour_sons_amplifies.pdf

Signalement à l'Unité de Police Administrative

Ecrire un courrier recommandé sur papier libre à l'intention de l'UPA du 19^{ème} arrondissement de Paris. Cette unité est en charge des contrôles des établissements professionnels et connaît bien l'établissement.

Adresse :

Unité de Police Administrative (UPA)

9 rue Erik Satie

75019 Paris

- Déposer au commissariat du 19^{ème} arrondissement (9 rue Erik Satie) une main courante pour laisser une trace de vos plaintes

Bruits de clientèle

- **Signalement à la Mairie de Paris**

Formulaire à envoyer à nuisances-pro@paris.fr ou en recommandé à :

MAIRIE DE PARIS

Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection Bureau d'Action contre les Nuisances Professionnelles

5 rue de Lobau

75004 Paris

Odeurs dans les parties communes

- **Signalement à la Mairie de Paris**

Formulaire à envoyer à nuisances-pro@paris.fr ou en recommandé à :

MAIRIE DE PARIS

Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection Bureau d'Action contre les Nuisances Professionnelles

5 rue de Lobau

75004 Paris

- **Signalement au service de la DDPP à la DGCCRF**

Ecrire un courrier recommandé sur papier libre à l'intention de la Direction départementale de la protection des populations (DDPP) :

DGCCRF

DDP

8 rue Froissart

75003 Paris

Au-delà d'un simple signalement, chaque démarche entreprise constitue également un historique sur lequel nous appuyer à l'avenir.

N'hésitez pas également à laisser un témoignage écrit dans les boîtes aux lettres de **LIMBERT Thomas** ou **DESCAMPS Damien** dans le bâtiment C, nous nous occupons de transmettre ceux-ci dès que nous en avons l'occasion pour appuyer les signalements.